



Éducation à la sexualité

Le cadre juridique et les principes éthiques

Cette fiche a pour objectif de vous accompagner lors de la conception et de la mise en place des séances d'éducation à la sexualité. Vous y trouverez le cadre légal, le cadre d'intervention préconisé ainsi que les principes éthiques afférents.

Une des missions de l'École est le développement chez l'élève de comportements responsables, en coopération avec les parents. L'École a en particulier un rôle spécifique dans la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents et la préparation à leur future vie d'adultes.

Le cadre légal

L'éducation à la sexualité est inscrite dans le code de l'éducation (**articles L.121-1 et L.312-16**) depuis 2001 et rendue obligatoire au trois niveaux de scolarité : école, collège et lycée, à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupe d'âge homogène.

L'éducation à la sexualité doit être **adaptée à chaque âge** et à **chaque niveau d'enseignement**, ainsi que le stipule la **circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018** qui définit en outre une liste précise des thématiques qui pourront être abordées à l'école élémentaire.

Les principes éthiques

L'éducation à la sexualité, démarche transversale et progressive, s'inscrit dans une **approche globale, positive et bienveillante**.

Les messages qui engendrent la peur conduisent à développer des stratégies pour réduire la charge émotionnelle telles que les conduites d'évitement, le déni ou le défi, mais ne conduisent pas à modifier les comportements de façon positive.

En matière d'éducation à la sexualité, la relation éducative permet d'appréhender chaque jeune dans sa globalité et s'appuie sur la valorisation des connaissances et des compétences.

Au cours de la séance, l'adulte doit poser un cadre sécurisant, avec des règles claires, être dans une posture empathique, encourager à la participation, valoriser la diversité, accueillir et nommer les émotions, favoriser l'entraide, prendre appui sur les situations du quotidien pour débattre, faire référence aux valeurs sociétales humanistes et aux lois.

Les principes éthiques sont listés dans la circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018 et certains sont précisés ci-après.

Le respect de l'intimité et des valeurs culturelles

Le caractère intime de la sexualité, comme les valeurs familiales et culturelles qui la sous-tendent, pose la question de la légitimité et du rôle de l'école dans ce domaine.

Ainsi, afin de mieux appréhender le sens et la part de cette éducation confiée à l'École, la **circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité**, qui constitue le **cadre de référence**, s'attache, dès son préambule, à en définir les principes éthiques, les valeurs et la spécificité.

Il est en effet essentiel de concilier l'impératif du respect de la vie privée, de l'intimité des personnes avec la nécessité de transmettre aux élèves des valeurs humanistes, des connaissances indispensables suscitant leur réflexion et les aidant à développer des attitudes de responsabilité individuelle, familiale et sociale.

Ces valeurs portées par l'éducation à la sexualité seront explicitées aux élèves en tant que telles pour une meilleure compréhension des objectifs et une meilleure adhésion de tous les élèves à ces séances.

Prendre en compte les diversités culturelles dans la relation éducative

Comment gérer des situations d'éducation à la sexualité dans lesquelles des références culturelles ou religieuses en lien avec la sexualité sont avancées par les élèves ? C'est une interrogation récurrente chez les personnels en formation qui témoignent de séances dans lesquelles ils se sont sentis démunis devant les questionnements, les réaffirmations, parfois les replis des jeunes revendiquant des différences culturelles et religieuses.

Le fait que chacun se sente bien dans sa culture parce qu'il la connaît, qu'il y a ses repères et son ancrage personnel et familial peut le conduire à penser qu'elle vaut mieux que celle de l'autre.

Les représentations qu'ont les intervenants en éducation à la sexualité de la culture, du milieu social des élèves ont vraisemblablement une influence sur la façon dont va se dérouler la séance. Il est nécessaire d'aller au-delà des stéréotypes sociétaux répandus et de ne pas oublier que le sexisme, les violences sexuelles existent dans tous les milieux sociaux et culturels. Il conviendra donc d'accueillir, sans jugement, les opinions (religieuses, culturelles, sociétales) formulées par les élèves, sur lesquelles se fonde leur identité. L'important est de s'assurer que tous les élèves puissent en débattre, et entendre les arguments des autres. Toutefois, il conviendra que l'enseignant, quand les propos sont contraires à la loi et aux droits humains, effectue un rappel à la règle et aux valeurs de la république.

Les jeunes ont aussi des représentations du même ordre en direction des animateurs de la séance, ce qui peut aussi influencer leur façon d'être, leurs propos, et les adultes doivent être à même de prendre en compte cette situation.

Prendre en compte la mixité

Il est essentiel d'intégrer les questions liées à la mixité et d'encourager les activités destinées à renforcer l'égalité entre les filles et les garçons et, d'une façon générale, entre tous les jeunes, indépendamment de leur identité de genre et/ou de leur orientation sexuelle. En effet, l'éducation à la sexualité doit particulièrement contribuer à permettre une meilleure prise en compte des réalités, des besoins et des attentes des jeunes. Les séances d'éducation à la sexualité sont a priori mixtes. Il peut arriver, notamment pour des adolescents, qu'il soit

préférable que certaines séances soient organisées séparément pour les garçons et pour les filles. L'objectif de cette séparation, qui doit rester ponctuelle, est de favoriser les échanges entre les élèves. Dans cette situation, les intervenants seront attentifs à ne pas reproduire les stéréotypes de sexe en s'adressant de manière différente aux filles et aux garçons, à autoriser l'inclusion d'un garçon dans le groupe de filles ou inversement si l'élève le demande, à ce que les élèves bénéficient des mêmes informations, et à ce que l'ensemble des sujets soient abordés avec chaque groupe. Les séances en groupes séparés doivent ensuite faire l'objet d'une restitution et d'échanges en groupe mixte.

Les séances doivent être l'occasion de :

- ouvrir un débat entre élèves dans lequel ils expriment les attentes du groupe, notamment par rapport aux rôles sexuels, ou encore aux représentations de la femme et de l'homme, souvent idéalisées à l'image de ce qui est véhiculé par les médias ou les modèles sociaux dominants ;
- aider à comprendre la nécessité d'une responsabilité et d'une prévention partagées, par exemple en responsabilisant autant les filles que les garçons sur les différents moyens de contraception ;
- exercer l'esprit critique vis-à-vis de la pornographie, en particulier faire percevoir en quoi ces représentations relèvent d'une sexualité fictionnelle sans relation avec l'autre et peuvent donner une vision dégradante des personnes ;
- faire mieux connaître et comprendre les lois et les règles qui permettent de vivre ensemble, en aidant les élèves à prendre conscience, par exemple, que les propos sexistes instaurent un rapport de force qui peut conduire, à terme, à d'autres formes plus graves de violence ;
- promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons.

Éducation à la sexualité et principe de laïcité

L'éducation à la sexualité fait partie des apprentissages obligatoires en application de [l'article L.312-16](#) du code de l'éducation. Elle peut être considérée comme une question socialement vive parce qu'elle est liée à des questionnements sociétaux et éthiques pouvant susciter des débats entre experts.

L'éducation à la sexualité est susceptible d'être remise en cause au nom de convictions religieuses. L'obligation d'assiduité qui incombe aux élèves implique qu'ils doivent respecter le contenu des programmes [article R. 511-11](#) du code de l'éducation et ne peuvent s'opposer à un enseignement en raison de leurs convictions religieuses.

L'éducation à la sexualité a pour but d'apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques et juridiques, mais aussi de les faire réfléchir aux dimensions relationnelles, sociales et éthiques de la sexualité humaine, en s'appuyant sur les valeurs laïques et humanistes de notre société, dans le strict respect de la vie privée, de l'intimité et des valeurs personnelles et familiales, pour peu que ces dernières ne s'expriment pas à l'encontre des valeurs de l'École. L'éducation à la sexualité est étayée par des connaissances scientifiques, fondées sur un savoir qui se construit à partir d'explications justifiées auquel on ne peut opposer des croyances religieuses. Comme toute éducation, elle a pour objectif de permettre aux personnes concernées de construire leur liberté de choix.

Des compléments d'information peuvent être trouvés dans le vademecum [« Laïcité à l'école »](#) (Fiche 8 : contestation des contenus d'enseignement).